



EN ACTION

Vol 32 | No 6 | Décembre 2019

Conseil national RFIQ des 3, 4 et 5 décembre
Conseils fédéraux FIQ et FIQP du 3 décembre

REGROUPEMENT DES FIQ | fiqsante.qc.ca | fiqp.org



RATIOS : UNE BOUFFÉE D'ESPOIR POUR LES PROFESSIONNELLES EN SOINS

De la crise sur les conditions de travail des professionnelles en soins, qui a enflammé les réseaux sociaux comme une traînée de poudre ces dernières années, jusqu'à la mise en place des projets ratios négociés avec le précédent gouvernement en 2018, la FIQ et la FIQP sont à l'heure des bilans.

Voici, en bref, l'analyse et les perspectives des 16 projets pilotes réalisés partout au Québec, en CHSLD-EPC, en médecine, en chirurgie, à l'urgence et en soutien à domicile, et menés par les professionnelles en soins en dépit des obstacles rencontrés.

LA DÉMONSTRATION EST FAITE

La FIQ a accompli un travail titanesque depuis l'introduction d'un entrefilet dans la dernière convention collective nationale, en 2016, par le biais de la lettre d'entente n° 17. La Fédération a eu

la possibilité, avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS), « d'étudier la pertinence et la faisabilité de ratios professionnelles en soins/patients par la mise en place de projets-pilotes ». Pour la première fois, on a parlé de ratios professionnelles en soins/patient-e-s dans une convention collective au Canada!

Trois années plus tard, c'est chose faite même si l'implantation des projets a été laborieuse. La FIQ a dû faire face aux

arguments de la partie patronale qui refusait d'entendre ceux des professionnelles en soins. Et ce n'est qu'après de longs pourparlers que les projets ratios ont pu finalement démarrer en 2018.

Pour la FIQ et la FIQP, donner des soins sécuritaires et de qualité passe nécessairement par des ratios, soit des équipes composées en tout temps d'un minimum de professionnelles en soins en fonction des besoins des patient-e-s, équipes pouvant être rehaussées au besoin.

SUITE P. 3



POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard
Québec (Qc) G2K 0J1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En Action, vol. 32, n° 6, décembre 2019 | Publié par le service Communication | Tirage : 76 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication En Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



LA FIQ DANS UNE POSITION ENVIABLE

Dany Béland

Ce dernier conseil national de 2019 a été chargé en contenu et en émotions. La commémoration de la tuerie de Polytechnique, il y 30 ans déjà, nous a permis de nous rappeler, ensemble, que nous sommes une organisation féministe, ce qui nous distingue d'autres organisations syndicales et que ce féminisme teinte nos prises de position et nos actions.

Nous avons d'ailleurs entendu des mots très justes alors que nous faisons le bilan des travaux de la lettre d'entente n° 18 sur les infirmières praticiennes spécialisées : il faut se rappeler que l'avancement de l'une entraîne l'avancement de toutes, que l'ascension de l'une permet l'ascension de toutes. C'est dans cet esprit que nous devons continuer nos luttes, qui seront nombreuses en 2020.

D'ailleurs, ce conseil national fut l'occasion d'établir nos deux priorités pour la prochaine année : réussir notre négociation nationale tout en dynamisant la vie syndicale et en stimulant la démocratie syndicale.

Ce que les professionnelles en soins réclament est simple : de la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau. Les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes cliniques veulent exercer dans des conditions qui leur permettent de donner des soins

sécuritaires et de qualité à leurs patient-e-s.

Notre grande opération des 24 heures pour la qualité et la sécurité des soins de novembre dernier a d'ailleurs été une autre démonstration éloquent que les luttes que mène la FIQ depuis plusieurs années sont entendues sur la place publique. De par nos actions, nous forçons les employeurs à faire leurs devoirs et à s'attaquer aux problèmes vécus par nos professionnelles en soins. Cette pression, nous la maintiendrons sans cesse.

Le bilan de la lettre d'entente n° 17 portant sur les projets ratios a prouvé que nous sommes sur la bonne voie. Les ratios sécuritaires, une solution porteuse pour le réseau, font maintenant parler d'eux autant auprès de nos membres qu'auprès de la population, des médias et des député-e-s de l'Assemblée nationale.

Le chemin parcouru a été parsemé d'obstacles et celui qui reste à faire

ne sera pas simple. Cependant, les professionnelles en soins sont au cœur de notre discours, qui tient sur la réalité et les faits vécus. Notre crédibilité n'est plus à faire. Nous sommes les leaders pour l'ensemble des questions qui touchent les professionnelles en soins et les soins de santé en général.

Cette position de force, elle nous servira tout au long de la négociation qui s'amorce et à laquelle l'ensemble des ressources de la Fédération seront consacrées. Les demandes patronales seront connues au cours des prochaines semaines et nous vous en ferons un rapport détaillé dès janvier, avec nos alliées de l'APTS.

En mon nom et en celui des Comités exécutifs de la FIQ et de la FIQP, je vous souhaite de très joyeuses fêtes ainsi qu'une heureuse année 2020, sous le signe de la santé et de la solidarité. ■

Le temps des fêtes approche à grands pas et cette année encore, nos membres seront sur la ligne de front et connaîtront peu de répit. Je souhaite que les professionnelles en soins puissent, elles aussi, profiter d'une pause bien méritée pour faire le plein d'énergie et recharger leurs batteries.



Joyeuses fêtes et bonne et heureuse année!

ÉQUITÉ SALARIALE : DES MILITANTES SUIVRONT LES TRAVAUX

Les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont entériné en conseil national la création d'un comité sur l'équité salariale composée de cinq représentantes des titres d'emploi suivants : infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute, perfusionniste clinique et infirmière praticienne spécialisée. Ce comité aura le mandat de participer aux divers travaux concernant le maintien de l'équité salariale. L'exercice de maintien de l'équité salariale a lieu tous les cinq ans. L'employeur devra réaliser le prochain avant le 31 décembre 2020.



Au micro : Myriam Gilbert-Paquette, CISSS de la Montérégie-Ouest

ORGANISATION DU TRAVAIL

Ratios : une bouffée d'espoir pour les professionnelles en soins (suite)



CRIS DU CŒUR

Vos représentantes syndicales n'ont pas hésité à s'exprimer au sujet des ratios :

« Il est tout à fait décevant de voir que le ministère et les directions de soins infirmiers ne croient pas qu'il faille remettre les professionnelles au cœur des soins, ce sont les meilleures pour savoir ce qui est bien. »

« Les patients subissent de la maltraitance dans les CHSLD, nous revendiquons des ratios, car les conditions de travail sont intolérables. »

« En hébergement, nous recevons des plans de contingence avec les listes des tâches quotidiennes qui ne seront pas faites comme l'application de crème, l'assistance aux repas ou l'installation des pansements. Madame McCann le sait, alors qu'elle agisse! »

« Tout le Québec a compris que la solution c'est les ratios, sauf le ministère de la Santé. »

#OuiAuxRatios

RATIOS (suite de la page 1)

LE REFUS DU CPNSSS

Le 6 juin dernier, la FIQ a déposé son bilan relatif à l'analyse des projets d'implantation de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s. Appuyée des commentaires positifs des comités paritaires locaux et des témoignages de professionnelles en soins, la FIQ a fait face à un refus du CPNSSS de reconnaître les nombreux impacts positifs des projets. Ce dernier juge les projets irrecevables en raison du rapport coût-bénéfice peu convaincant et des problèmes de main-d'œuvre.

Pourtant, la littérature internationale, les expériences de ratios ailleurs dans le monde et les conclusions positives des acteurs impliqués dans les projets convergent vers la pertinence des ratios, la nécessité de les poursuivre et d'en élargir l'implantation pour assurer la sécurité des soins et résoudre les problèmes de main-d'œuvre.

POUR LA SUITE...

La FIQ, la FIQP et leurs membres souhaitent obtenir des ratios et ne toléreront plus les méthodes de gestion et l'omerta qui règnent actuellement dans les milieux de soins. Les projets ont fait la preuve que les ratios garantissent la sécurité des soins et qu'ils donnent l'envie aux professionnelles en soins de s'engager dans le réseau.

Il est indéniable que le déploiement des ratios à plus grande échelle se jouera dans l'arène politique. Les 76 000 professionnelles en soins du Québec sont prêtes à monter au front pour obtenir une loi sur les ratios! ■



UN APERÇU DES BÉNÉFICES

MÉDECINE à l'Hôtel-Dieu de Lévis - CISSS Chaudière-Appalaches

- ↓ 42 % de réadmissions dans les 30 jours
- ↓ 32 % de rapports d'incidents/accidents
- Quand les ratios étaient respectés, les infirmières donnaient tous les soins à 79 % contre 42 % lorsqu'ils ne l'étaient pas

CHIRURGIE à l'Hôpital du Suroît - CISSS Montérégie-Ouest

- ↓ importante du nombre de chutes
- Aucune réadmission dans les 30 jours

CHIRURGIE à l'Hôpital Sacré-Cœur - CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal

- ↓ 18 % de la durée moyenne de séjour

CHSLD à l'Hôpital général de Québec - CIUSSS Capitale-Nationale

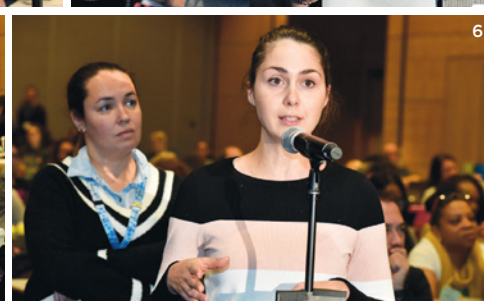
- ↓ très importante du nombre de chutes
- ↓ de l'utilisation des médicaments PRN pour traiter les symptômes comportementaux et psychologiques liés à la démence (SCPD)
- ↑ de la confiance des familles envers les soins

UN SUCCÈS EN OUTAOUAIS

URGENCE de l'Hôpital de Hull - CISSS de l'Outaouais*

- ↓ 83 % de l'assurance salaire
- ↓ 23 % du taux de temps supplémentaire
- ↓ 5 % du taux d'absentéisme court terme
- ↑ 8 % du taux de dotation
- ↑ 14 % du taux d'occupation des postes
- ↑ 38 % de la satisfaction au travail

* Moyenne comparée avec l'année précédente ou avant le projet.



Au micro :

1. Anusree Nath, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
2. Ann Déry, CUSM
3. Sylvie Leduc, CHUM
4. Caroline Gravel, CIUSSS de la Capitale-Nationale
5. Marianne Use, Résidence Sorel-Tracy
6. Karina Therrien, CHUM
7. Martine Caron, CHU de Québec

**PRATIQUE
PROFESSIONNELLE**

**Autonomie et pouvoir des IPS : une lutte à poursuivre
Conseil fédéral FIQP**



Jérôme Rousseau, vice-président de la FIQ, Chantal Fortin, IPS au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, Mélanie Gauthier-Gagnon, IPS au CIUSSS de la Capitale-Nationale, Mireille Villeneuve, IPS à l'IUCPQ, Marie-Eve Viau et Serge Prévost, conseillères syndicales à la FIQ

AUTONOMIE ET POUVOIR DES IPS : UNE LUTTE À POURSUIVRE

La FIQ et la FIQP participent activement aux travaux entourant la pratique des infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Ces dernières devraient être près de 2 000 au Québec en 2024-2025. Bien que des avancées aient été réalisées dans les dernières années, elles peinent encore à rejoindre les conditions de travail et d'exercice du reste du Canada.

De 2017 à 2019, la FIQ et la FIQP ont mené des travaux avec le CPNSSS dans le cadre de la lettre d'entente n° 18 qui porte sur l'attraction et la rétention, la formation continue, les conditions de travail et l'autonomie professionnelle des IPS.

En effet, ces dernières, en raison de leur statut, ne sont pas traitées équitablement par les employeurs qui ne respectent pas rigoureuse-

ment la convention collective. De plus, leurs conditions de travail et d'exercice doivent être améliorées.

Dans cette optique, la FIQ a représenté les IPS en commission parlementaire le 12 novembre dernier dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions

afin de favoriser l'accès aux services de santé.

Le Québec accuse un retard en matière de pratique avancée alors que les IPS sont des actrices essentielles pour améliorer l'accessibilité des soins. La FIQ et la FIQP travailleront pour qu'elles obtiennent l'autonomie et le pouvoir qui leur revient. On peut lire le mémoire sur le site Web de la FIQ. ■

LES CLASSES DE SPÉCIALITÉS DES IPS

- Soins de première ligne
- Santé mentale
- Soins aux adultes
- Soins pédiatriques
- Néonatalogie



Avec ou sans les ordres professionnels, la FIQP poursuivra la défense de ses membres!

CONSEIL FÉDÉRAL *fiqp*

MADAME MCCANN, AGISSEZ!

Les infirmières et infirmières auxiliaires qui composent la FIQP s'engagent dans une année où elles devront dénoncer une fois de plus leurs conditions de travail inacceptables et ses effets : heures supplémentaires obligatoires, exigences déontologiques toujours plus grandes, maltraitance organisationnelle, loi du silence et absences maladie en croissance.

« Ces contraintes et taux historiques révèlent un profond malaise chez les professionnelles en soins et creusent un fossé gigantesque entre les soins que nous devrions donner chaque jour et les attentes de productivité des gestionnaires », a indiqué la présidente de la FIQP, Sonia Mancier, aux déléguées réunies en conseil fédéral.

LES ORDRES PROFESSIONNELS, ALLIÉS OU OPPOSANTS?

La détérioration des conditions de travail est telle qu'elle affecte la qualité et la sécurité des soins. Et comme l'ont rapporté Patricia Conrath, vice-présidente infirmière, et Lyne Guerra, vice-présidente infirmière auxiliaire, les ordres professionnels ont montré leurs couleurs.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a adopté un discours engagé à propos des conditions de travail des professionnelles en soins et a manifestement pris position par le biais d'une recommandation déposée par la FIQ.

Cette recommandation réclame la participation active des DSI pour analyser les pratiques de contingence, de rationnement et de délestage des soins actuellement en vigueur dans les établissements,

ainsi que les structures de dotation. Mais surtout, elle invite l'OIIQ à s'adresser à la ministre de la Santé pour intervenir sur la qualité et la sécurité des soins. La FIQP, avec la FIQ, suivra l'évolution de cette recommandation.

De son côté, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) a plutôt choisi de collaborer avec les instances gouvernementales et axe ses actions sur le caractère professionnel de sa mission, sans toutefois prendre en compte de front les conditions de travail inacceptables de ses membres. Protège-t-il vraiment le public?

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Les prévisions budgétaires, présentées par Martine Tremblay, trésorière de la FIQP, ont été adoptées à l'unanimité par les déléguées. ■



ASSURANCE
COLLECTIVETaux en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020ASSURANCE COLLECTIVE
TAUX EN VIGUEUR À COMPTER
DU 1^{er} AVRIL 2020

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil national du bilan du changement d'assureur et de régime d'assurance collective qui sont entrés en vigueur le 14 avril 2019 pour les membres de la FIQ et de la FIQP. Elles ont aussi convenu de l'utilisation de la contribution additionnelle du gouvernement prévue à la convention collective nationale.

Le transfert des membres vers le nouvel assureur La Capitale s'est passé sans difficulté pour la très grande majorité des adhérentes. La FIQ avait convenu avec La Capitale de mettre en place un service téléphonique à compter de l'entrée en vigueur du transfert afin de répondre aux besoins des adhérentes. Les principaux questionnements concernaient le nouveau régime d'assurance modulaire, les personnes à charge ainsi que les attestations et la carte de service à présenter à la pharmacie ou chez le dentiste.

À l'heure actuelle, une majorité d'adhérentes ont opté pour le module argent du régime d'assu-

rance maladie. Le module or compte près de 20 % des adhérentes et le module bronze près de 10 %. En ce qui a trait aux soins dentaires, le nombre d'adhérentes a baissé d'environ 4 %.

Les taux négociés avec La Capitale lors de l'appel d'offres réalisé par la FIQ en 2018 prévoyaient déjà des taux pour l'année 2020-2021.

CONGÉ DE PRIME

Depuis l'entrée en vigueur de la présente convention collective, le gouvernement octroie annuellement une contribution additionnelle à l'assurance collective. Cette contribution est de 7,31 M\$ et peut être utilisée pour octroyer des congés

de primes, améliorer les bénéfices du régime d'assurance collective ou être laissée en dépôt chez l'assureur afin de se prémunir contre d'éventuelles hausses de coûts.

Les déléguées ont réfléchi sur la meilleure utilisation de cette contribution additionnelle du gouvernement. Considérant les taux de prime pour l'année 2020-2021 particulièrement bas en raison de l'appel d'offres ainsi que l'expérience pour les régimes d'assurance maladie et de soins dentaires de moins d'un an, les déléguées jugent qu'il est opportun de conserver une partie de la contribution additionnelle afin d'atténuer les hausses futures de taux de prime à compter de 2021. ■

Les déléguées ont décidé d'utiliser 3,655 M\$ de la contribution additionnelle du gouvernement pour offrir une réduction de prime au régime d'assurance maladie pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

TAUX À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2020 JUSQU'AU 31 MARS 2021

Régime	Catégorie de protection	Taux actuels payés jusqu'au 31 mars 2020 ¹	Taux payés du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ¹
Assurance maladie			
■ Bronze	Individuel	43,19 \$	46,86 \$
	Monoparental	57,00 \$	61,85 \$
	Familial	100,63 \$	109,19 \$
■ Argent	Individuel	48,58 \$	52,70 \$
	Monoparental	64,13 \$	69,57 \$
	Familial	113,19 \$	122,79 \$
■ Or	Individuel	51,11 \$	55,45 \$
	Monoparental	67,47 \$	73,19 \$
	Familial	119,09 \$	129,20 \$
Soins dentaires	Individuel	13,73 \$	14,85 \$
	Monoparental	26,09 \$	28,22 \$
	Familial	38,44 \$	41,58 \$
Vie de base adhérente²		0,047 \$	0,047 \$
Vie additionnelle adhérente²		0,059 \$	0,059 \$
MMA de base²		0,01 \$	0,01 \$
MMA additionnelle²		0,01 \$	0,01 \$
Vie des personnes à charge		0,33 \$	0,33 \$
Vie additionnelle adhérente / Vie additionnelle du-de la conjoint-e / Vie droits acquis		Grille de taux par âge, sexe, tabac	Grille de taux par âge, sexe, tabac
Invalidité de longue durée		0,968 %	0,997 %

1. Taux payés par 14 jours excluant la contribution de l'employeur et la taxe provinciale de 9 %. Ces taux incluent l'utilisation d'une partie de la contribution additionnelle du gouvernement pour offrir une réduction de prime.

2. Tarif par tranche de 1 000 \$.

FINANCES

Prévisions budgétaires 2020
Priorités 2020 : ensemble, on est plus fortes

Le budget 2020, adopté par les déléguées, a été élaboré en fonction des deux priorités de la Fédération pour la prochaine année, soit la négociation nationale et la vie syndicale.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR
LA FIQ

Réunies en conseil fédéral, les déléguées ont pris connaissance du prochain budget de la FIQ, présenté par le trésorier, Roberto Bomba. L'année 2020 sera une année importante pour la Fédération et ce budget permettra d'assurer la stabilité financière de l'organisation et de maintenir des services de qualité.

NÉGOCIATION NATIONALE

Des sommes importantes sont prévues pour financer la négociation nationale 2020 et le renouvellement de la convention collective des membres de la FIQ et de la FIQP.

RELATIONS DE TRAVAIL

La moitié des dépenses de la Fédération est liée au secteur des relations de travail afin de soutenir les syndicats affiliés et d'assurer la défense des membres, notamment à l'arbitrage, devant la CNESST et les employeurs. Les revenus 2020 comptabilisent 71 392 membres cotisants, soit une hausse de 1 396 membres.

Cette hausse est particulièrement marquée chez les infirmières et les infirmières auxiliaires à la suite d'embauches dans le réseau de santé. Des employées sont ajoutées à ce secteur important de la FIQ pour 2020 afin de répondre aux besoins des membres et des syndicats affiliés.

Enfin, les déléguées ont décidé d'inclure au budget la tenue d'une rencontre des vice-présidentes en relations de travail des syndicats affiliés. Cette rencontre se tiendra d'ici la fin juin et permettra de mettre en place un lieu pour discuter de dossiers et d'enjeux liés aux relations de travail.

RATIOS PROFESSIONNELLES EN SOINS/PATIENT-E-S

Les sommes nécessaires pour soutenir la lutte que mène la FIQ depuis quelques années pour que des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s soient implantés dans tous les établissements du Québec sont prévues.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le budget 2020 prévoit toujours l'enveloppe de prêt pour soutenir les professionnelles en soins qui doivent contester une décision de leur employeur relativement au retrait préventif de la travailleuse enceinte (RPTÉ). ■



Au micro :

1. Béatrice Bellefleur, CUSM
2. Debbie Piché, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
3. Lynda Groulx, CISSS des Laurentides

PRIORITÉS 2020 :
ENSEMBLE, ON EST PLUS FORTES

Les déléguées ont adopté les actions prioritaires de la FIQ et de la FIQP pour l'année 2020. Les priorités établies visent la réussite de la négociation nationale, la dynamisation de la vie syndicale et la stimulation de la démocratie syndicale.

PRIORITÉ 1 : RÉUSSIR LA NÉGOCIATION NATIONALE

Afin de réussir la négociation nationale, une structure d'information et de mobilisation efficace sera mise en place en début d'année. L'équipe nationale d'information et de mobilisation ainsi que les responsables locales à l'information et à la mobilisation dans chacun des établissements seront actives à partir de janvier afin de s'assurer que l'avancement des travaux de négociation est connu de toutes les membres sur le terrain. Pour les déléguées, il est essentiel que les membres adhèrent au projet de négociation tout au long de la négociation.

De plus, la négociation ciblée par priorités et objectifs permettra la négociation active de la nouvelle convention collective, dans le but de rapidement proposer des solutions qui permettront aux professionnelles en soins de reprendre leur souffle.

Finalement, le rapport de force sera maintenu, notamment par l'alliance saine et forte créée avec l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) dans le cadre de la négociation des matières intersectorielles.

PRIORITÉ 2 : DYNAMISER LA VIE SYNDICALE ET STIMULER LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

Afin d'assurer une mobilisation forte, plusieurs actions ont été mises de l'avant. Pour dynamiser la vie syndicale, la formation militante aux élues des équipes syndicales locales sera notamment intensifiée. En ce sens, l'ensemble des secteurs et services de la FIQ rencontreront plus souvent les militantes de la FIQ et de la FIQP pour les informer et les outiller au maximum des dossiers en cours, car dans un mouvement collectif fort, l'implication de chacune agit comme un multiplicateur de force.

Pour stimuler la démocratie syndicale, la FIQ et la FIQP travailleront, entre autres, à susciter une implication plus importante de l'ensemble des membres. Il s'agit d'un travail constant, mais nécessaire pour les déléguées, car la puissance de l'action collective peut toujours être rehaussée. ■

NÉGOCIATION

Modifications apportées aux services essentiels



Mathieu Chaput, IUCPQ

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX SERVICES ESSENTIELS

Le 30 octobre dernier, le projet de loi 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et les secteurs public et parapublic, est entré en vigueur. Les délégués ont pris connaissance des modifications apportées à la Loi ainsi que de la proposition du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS).

Les délégués ont adopté une recommandation pour que la FIQ entame les discussions avec le CPNSSS afin de convenir de paramètres nationaux pour faciliter la négociation locale des services essentiels par les syndicats affiliés.

Un conseil national extraordinaire négociation se tiendra en janvier afin notamment d'adopter la politique des services essentiels et le plan de mobilisation dans le cadre de la négociation nationale.

Les modifications ont principalement pour objectif de se conformer à deux décisions rendues par la Cour suprême et le Tribunal administratif du travail (TAT), notamment en supprimant les pourcentages obligatoires de services à maintenir en cas de grève.

SECTEUR PUBLIC

Le syndicat local et l'établissement ou son représentant (CPNSSS) sont tenus de maintenir des services essentiels lors d'une grève. Ces services sont ceux dont l'interruption peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique.

Les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir et fournir une liste ou une entente au TAT. Ce dernier doit statuer sur la suffisance des services qui y sont prévus dans les 90 jours ou dans les

120 jours, si une situation particulière le justifie. Le droit de grève ne peut s'exercer qu'une fois la décision du TAT rendue.

SERVICES PUBLICS (ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS)

Le TAT a le pouvoir d'ordonner le maintien de services essentiels lorsqu'une grève peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique. Il a également le pouvoir de suspendre une grève appréhendée ou en cours, jusqu'à ce qu'il lui soit démontré que les services essentiels seront maintenus de façon suffisante.

PROPOSITION DU CPNSSS

Le CPNSSS est mandaté par les employeurs du réseau afin de négocier des paramètres nationaux en vue de convenir des services essentiels à maintenir en cas de grève. L'ensemble des organisations syndi-

cales sont invitées par le CPNSSS à négocier les paramètres à la même table de négociation. La FIQ a participé à une rencontre le 21 novembre dernier avec les autres organisations syndicales représentant les catégories de personnel 1 à 4. Lors de cette rencontre, le CPNSSS a présenté l'outil qu'il propose pour convenir du niveau des effectifs à assurer en cas de grève pour chacune des unités de soins, de catégories de soins et de services prévues à la Loi.

ENJEUX POUR LA FIQ

Pour la FIQ, les unités de soins, les catégories de soins et de services prévues à la Loi doivent correspondre à la notion de centres d'activités prévues aux conventions collectives locales. Elle préconise que l'élaboration des services essentiels doive se faire au niveau local avec des mesures facilitantes négociées au niveau national. ■



BONNE RETRAITE!

C'est avec beaucoup d'émotions que la présidente, Nancy Bédard, a souligné le départ à la retraite de deux employées de la Fédération. Il s'agit de Dominique Trudeau, adjointe administrative, et de Brigitte Bouchard, conseillère syndicale au secteur Relations de travail et bien connue pour son animation des plus dynamique et engagée lors des manifestations. ■

ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE



La FIQ offre un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise avec La Personnelle assurances générales. La compagnie est autorisée à solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ et de la FIQP. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Ainsi, les **membres qui refusent que leurs coordonnées soient communiquées à La Personnelle** doivent remplir le formulaire ci-dessous et le retourner avant le 28 février 2020 à l'adresse indiquée. ■

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Signature : _____ Date : _____

Retourner à FIQ Québec, a/s Édith Côté, 1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1, par télécopieur au 418 626-2111 ou transmettre ces informations par courriel à ecote@fiqsante.qc.ca



CONDITION FÉMININE

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORTES.



UN GUIDE POUR AUGMENTER LA PRÉSENCE SYNDICALE FÉMININE

Le Comité d'implantation et de vigilance de la Politique de représentation équitable des femmes dans les lieux de pouvoir (CIVP) a présenté à la délégation différentes mesures qui peuvent être mises en place afin d'atteindre la cible de 75 % de participation féminine dans la vie syndicale au sein de la FIQ et de la FIQP.

Le Comité propose aux équipes syndicales locales de mettre l'accent sur la recherche de talents, le jumelage lors des instances et l'établissement d'horaires de travail adaptés aux contraintes familiales.

Le guide des mesures de soutien, adopté par les militantes, suggère aussi la création de postes de déléguées de département, l'implantation de comités Jeunes et

Condition féminine dans les syndicats affiliés, la participation à des formations de la FIQ ou encore de rendre disponible l'offre de service syndicale pendant tous les quarts de travail.

Le CIVP a aussi insisté sur l'importance d'augmenter le nombre de représentantes des communautés ethnoculturelles afin que la composition des syndicats affiliés reflète la

diversité de leurs membres et que toutes se sentent représentées.

Au cours de la prochaine année, d'autres actions identifiées dans le plan d'action de la Politique seront entreprises comme la présentation d'un bilan des nouveaux horaires d'instance, la mise sur pied d'un programme de mentorat et la création de deux formations en vue du congrès de 2021. ■



Les quatre panélistes :
1. Nathalie Provost 2. Francine Pelletier
3. Jacques Duchesneau 4. Sophie Séguin

LA FIQ SE SOUVIENT

Le 6 décembre 1989, un homme, Marc Lépine, fait irruption à l'école Polytechnique de Montréal et abat treize étudiantes et une employée, dans un geste antiféministe éminemment politique. Réunies en conseil national, les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont pris un moment pour réfléchir aux leçons de cet événement, 30 ans plus tard.

Après la projection d'une vidéo souvenir réalisée par le comité et le secteur Condition féminine, disponible sur la page Facebook de la FIQ, les militantes de la FIQ et de la FIQP ont accueilli la survivante de la tuerie de Polytechnique, Nathalie Provost, la journaliste et féministe Francine Pelletier, le policier Jacques Duchesneau qui était sur les lieux en 1989 ainsi que Sophie Séguin, présidente de la FIQ-Syndicat des professionnelles en soins des Cantons-de-l'Est, qui entamait sa carrière d'infirmière à l'époque du drame.

Les quatre panélistes ont rappelé à quel point cet événement avait été traumatisant dans un Québec qui n'avait jamais imaginé qu'un tel drame puisse arriver. Alors que les femmes commençaient à être plus nombreuses sur les bancs des universités et sur le marché du travail, le drame a eu l'effet d'une guillotine,

a illustré Francine Pelletier. « Nous, les féministes de la deuxième vague, avons été naïves. Il y avait un prix à payer pour être féministe, le prix le plus horrible qu'on pouvait imaginer. »

La nature antiféministe du drame a pourtant été niée au cours des vingt années qui ont suivi. « Ne pas avoir dit tout de suite que c'était un féminicide, je m'en cogne encore la tête sur les murs », a admis Jacques Duchesneau. « C'était tellement évident, mais c'était une autre époque et on ne voulait pas ajouter à la peur. »

Nathalie Provost se dit aujourd'hui profondément convaincue qu'il y a un énorme travail à faire pour que toutes accèdent aux mêmes chances. « En 30 ans, nous avons beaucoup appris, mais nous vivons dans un monde très dur et ça pourrait se reproduire demain matin.

Nous sommes encore très fragiles et il faut rester attentif à nos rapports avec les gens. »

Sophie Séguin a quant à elle rappelé que les enjeux de condition féminine sont la couleur de la FIQ, ce qui la distingue des autres organisations syndicales. « Il faut continuer de porter le ruban blanc, en parler à nos enfants et combattre la violence au quotidien. »

Changer les structures et les lois ne sera cependant pas suffisant, a noté Francine Pelletier. « Ce sont les rapports intimes privés entre les hommes et les femmes que l'on doit encore changer. Et c'est beaucoup plus difficile à faire », a-t-elle déclaré, en mentionnant que pour elle, Marc Lépine est un précurseur du phénomène des incels, ces célibataires involontaires qui vouent une haine aux femmes. ■

La cérémonie des roses a été l'occasion pour la délégation de commémorer les 14 jeunes victimes. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

